

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

Titre : Création d'un réseau de mares forestières pour améliorer le maillage écologique (trame bleue)

N° action : 14

Référence aux critères de la grille d'évaluation :

- 1.1 Cohérence et complétude du périmètre
- 1.2. Cohérence fonctionnelle et intégrité du périmètre
- 1.3. Rareté et représentativité régionale, nationale et internationale
- 2.1. Enjeux nature et biodiversité
- 2.2. Enjeux climat et mobilité
- 3.4. Accompagnement de l'évolution du projet et participation citoyenne

Description de l'action :

Cette fiche est en lien avec la fiche 8.

- Contexte :

Les mares à l'intérieur des massifs forestiers sont particulièrement intéressantes pour une amélioration rapide de la biodiversité. Elles améliorent la pénétration lumineuse et permettent le développement d'une faune spécifique, riche et diversifiée dans et autour des mares. Celles-ci sont de véritables réservoirs de biodiversité : amphibiens, odonates, cigogne noire, chauves-souris, etc. Ces points d'eau profitent autant aux espèces vulnérables qu'aux espèces communes. Enfin, elles sont des éléments importants du maillage écologique de la trame bleue, en connexion avec les mares agricoles et les zones humides.

Ces mares sont des éléments capitaux pour le maintien à long terme de certaines espèces animales et végétales, notamment face aux aléas climatiques. Ces écosystèmes particuliers jouent également un rôle important pour la rétention de l'eau en forêt, un élément important de résilience forestière.

Elles sont utilisées comme site de reproduction et d'alimentation par de nombreux insectes et amphibiens, comme lieu de chasse par certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris et comme points d'eau par la faune sauvage.

Elles constituent entre autres un enjeu essentiel pour le maintien des populations de la grenouille rousse, espèce dont les populations d'Ardenne Lorraine sont actuellement en plein effondrement. Il semble en effet que les populations incluses dans des massifs forestiers pourvus d'un réseau de mares soient plus résilientes (communication de Raïne Natagora). Cette hypothèse de travail est en cours de vérification. D'autres espèces d'amphibiens aux affinités forestières (salamandre tachetée, tritons alpestre et palmé, alyte accoucheur, crapaud commun...) tireront également bénéfice de la création de mares forestières.

Par ailleurs, 44 espèces d'odonates (libellules et demoiselles) ont été observées sur le territoire, soit deux tiers des espèces présentes en Wallonie. Parmi celles-ci, 10 sont protégées. Notons, parmi les espèces rares et protégées, le cordulégastre bidenté, la cordulie à deux tâches et l'agrion de Mercure. La présence de cours d'eau, comme la Semois, et d'eaux

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

stagnantes (noues, étangs, mares) est un facteur important et ces milieux sont à préserver et à étendre.

- Objectifs :

L'objectif est de créer un maillage écologique fonctionnel (trame bleue) et d'accroître le nombre d'habitats diversifiés et propices à l'accueil et au développement de diverses espèces fragiles.

L'idée est de compléter le réseau déjà existant (étangs des Épioux, étangs en forêt domaniale de Sainte-Cécile et domaniale indivise d'Herbeumont, mares forestières éparpillées dans toutes les zones du massif (réalisées avec le Life ELIA ou sur fonds propres). Les mares ne nécessitent aucun apport de matériel (si positionnement correct sur sol plutôt hydromorphes), sauf un éventuel tuyau de surverse en PVC pour les plus grandes superficies). Des mares de forme, taille, profondeur, situation, exposition, régime hydrique, etc. variés sont l'idéal. Il serait donc souhaitable d'étaler le programme de creusement de mares sur plusieurs années de manière à avoir des mares d'âge différent (30 mares la 1^{ère} année, puis 30 autres 5 ans après, etc.)

Pour les amphibiens, les espèces cibles principales sont la grenouille rousse, les tritons palmé (forestier) et alpestre (ubiquiste), la salamandre (qui peut utiliser des mares en plus des ruisseaux pour sa reproduction), l'alyte accoucheur (espèce fortement menacée à l'échelle de son aire de répartition globale, il n'y a qu'en Wallonie et dans certaines régions de France où il possède encore des populations localement importantes) et le crapaud commun (pas directement menacé en RW mais des signes de déclin sont constatés, plus qu'à des échelles locales). La couleuvre helvétique devrait aussi en profiter.

Les tritons crêté et ponctué, la rainette, les grenouilles vertes et de Lessona peuvent se reproduire en forêt très claire mais c'est marginal en Wallonie et ce n'est pas un objectif premier. Pour le sonneur à ventre jaune, qui a besoin de mares temporaires gérées annuellement et qui devrait être réintroduit dans le cadre du vaste programme wallon (Plan d'Action en cours de finalisation actuellement), cela semble prématuré dans le cadre du PNVS à terme de 4 ans, même si à un terme plus long (10 à 20 ans) on peut l'imaginer (communication personnelle Thierry Kinet Raïne Natagora).

- Méthodologie :

1. Inventaire des mares existantes et des espèces vulnérables présentes.
2. Repérage des endroits favorables au creusement d'une mare. Les lieux seront choisis en fonction des critères énoncés dans la note « Avis sur la création de mares en milieu forestier » de G. Motte¹, A. Laudelout², L.-M. Delescaille¹, V. Fichet¹ avec l'aide de Th. Paternoster¹ et Ph. Goffart¹ (¹SPW/DGO3/DEMNA ; ²Natagora) et après avis scientifique sur la pertinence des localisations.
3. Obtention préalable des permis d'urbanisme pour toutes les mares à créer. A noter que des mesures de précautions seront prises pendant les travaux. Ainsi, un bac de récupération d'huile sera présent sur le site du chantier afin d'éviter toute pollution du milieu par une éventuelle fuite et le remplissage en carburant des machines sera effectué en dehors des sites de travaux.
4. Creusement des mares (à raison d'un travail moyen d'1 jour de grue par mare). Aucune introduction d'espèces animales ou végétales n'est à prévoir : les mares seront colonisées rapidement par les odonates, les amphibiens et par tout un cortège d'autres espèces. Un entretien de mares existantes le nécessitant peut être envisagé, moyennant un screening des

Parc National de Wallonie - Phase 2 - FICHE ACTION

situations qui justifient une intervention et la prise de précautions (proportion de la surface concernée, période de réalisation des travaux...)

5. Suivi faune et flore des mares creusées

La mise à disposition de refuges (tas de pierres, tas de branches, souches et troncs) permet de valoriser les milieux forestiers pour les batraciens et la petite faune en général. La quantité de gros bois mort au sol est déterminante.

- **Localisation** : Répartition entre les différentes propriétés du projet de Parc national dans les zones nodale et de développement. Le creusement de mares ne doit pas se faire au détriment d'habitats ou d'espèces patrimoniales, les critères de la note susmentionnée seront respectés scrupuleusement. Les nouvelles mares doivent être positionnées dans des zones relativement ouvertes (anciennes pessières sur sols hydromorphes par exemple), jamais en barrage de ruisseau.

- **Public(s) ciblé(s)** : propriétaires publics et privés, naturalistes, grand public